

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul, M. Martin S.

-----



## Délibération n° 12-04 du 6 juillet 2023

### ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DES CHARGES D'EAU DES SÉQUANO-DIONYSIENS 2019-2023 – SUBVENTIONS ET AVENANTS FINANCIERS À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°03-06 du 7 novembre 2019 approuvant les conventions d'objectifs et de moyens pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens ;

Vu sa délibération n°03-07 du 10 septembre 2020 relative à l'attribution de subventions aux organismes pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens au titre de l'année 2020 ;

Vu sa délibération n°12-01 du 14 octobre 2021 relative à l'attribution de subventions aux organismes pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens au titre de l'année 2021 ;

Vu les conventions initiales avec les organismes ci-dessous mentionnés,

Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous désignés,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2023, les subventions suivantes aux neuf organismes engagés dans le dispositif d'accompagnement des ménages séquano-dionysiens à la maîtrise des charges d'eau :

- |                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| • Croix Rouge Insertion     | 165 096 euros |
| • Compagnons bâtisseurs     | 108 216 euros |
| • La Poste                  | 199 500 euros |
| • Partenaires pour la ville | 0 euro        |



- PIMMS de Noisy-le-Grand 0 euro
- Shakti 21 40 800 euros
- Pimm's de Sevran 16 100 euros
- Régie de quartier de Stains 0 euro
- Relais Habitat, Syndic de Redressement- RHSR 30 000 euros

- APPROUVE les avenants 2023 aux « conventions d'objectifs et moyens accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens 2019-2023 » à conclure avec Croix Rouge Insertion LogisCité, Compagnons Bâisseurs, La Poste, Partenaires pour la ville, le PIMMS de Noisy-le-Grand, Shakti 21, Pimm's de Sevran et la Régie de quartier de Stains, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE la convention 2023, ci-annexée, à conclure avec l'association Relais Habitat Syndic de Redressement-RHSR ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants et convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*